

**PRÉCISIONS APPORTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA SIXIÈME RÉOLUTION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 27 MAI 2026 : POLITIQUE DE
RÉMUNÉRATION EX ANTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Paris, 11 mai 2026

Le Conseil d'administration invite les actionnaires de Société Générale à prendre en considération les quatre points énoncés ci-après avant de se prononcer sur la 6^{ème} résolution :

- **Le Conseil d'administration a clairement exclu toute révision de la rémunération fixe en 2027 au titre du renouvellement du mandat du Directeur général, ce renouvellement ayant d'ores et déjà été annoncé en 2026.**

Le Conseil d'administration a expressément indiqué qu'il veillerait « à ce que cette condition continue d'être respectée lors de toute augmentation future ». Par « cette condition », il visait clairement la recommandation de l'AFEP-MEDEF relative à la période prolongée pendant laquelle la rémunération fixe devait demeurer inchangée, et ce *a minima* pour la durée du prochain plan stratégique, dont la durée est proche de celle du prochain mandat.

En outre, le Conseil d'administration définira, après la publication du nouveau plan stratégique prévue en septembre, la nouvelle structure ainsi que les nouveaux objectifs de la part variable de la rémunération du Directeur général.

- **Choix du panel de pairs :** la Société Générale a retenu une approche de référence fondée sur une comparaison avec le marché bancaire européen. Le panel de pairs correspond strictement à celui utilisé pour l'analyse de la performance de la Société Générale par rapport à son marché de référence. En outre, ce panel ne saurait se limiter au seul marché français, dans la mesure où le Directeur général dispose d'une solide expérience internationale dans les domaines de la finance et de la banque, notamment aux États-Unis.

Comme indiqué dans les communications de la Société, la Banque a procédé à un exercice de *benchmarking* fondé sur un panel de pairs européens, et non sur une comparaison limitée aux seules banques françaises telles que BNP Paribas et Crédit Agricole, lesquelles présentent des caractéristiques très spécifiques. Le Crédit Agricole repose sur un modèle de banque mutualiste, tandis que BNP Paribas se distingue par une structure de rémunération atypique au regard des pratiques de marché européen.

Le tableau ci-dessous présente une analyse comparative de la rémunération envisagée pour le Directeur général au sein du panel des pairs bancaires, composé de 4 institutions dont les modèles opérationnels sont les plus proches de celui de la Société Générale :

Groupe	Nom	Capitalisation boursière au 1 ^{er} mai 2026 En milliards EUR	Rémunération fixe En milliers EUR	Rémunération maximale totale En milliers EUR
UniCredit	Andrea Orcel	99	5 900	11 536
Deutsche Bank	Christian Sewing	51	3 750	11 250
Barclays	CS Venkatakrishman	73	1 891	17 018
Société Générale	Slawomir KRUPA	52	2 400	7 200
BNP Paribas	Jean-Laurent Bonnafé	99	2 300	6 900
Moyenne		81	3 460	11 676
Positionnement de la SG vs. moyenne		-36%	-31%	-38%

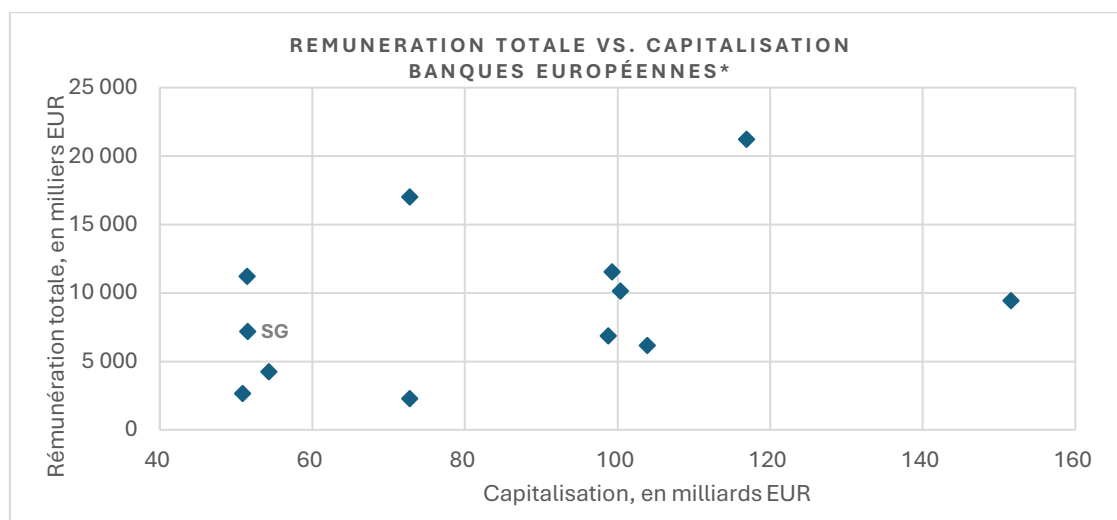
Le tableau ci-dessous met en évidence la similarité des modèles économiques des cinq banques, à l'exception notable d'UCG, qui se caractérise par un faible coefficient d'exploitation, un niveau peu élevé d'actifs pondérés par les risques et un volume total d'actifs très limité.

Les banques présentant les profils les plus comparables à celui de la Société Générale sont Barclays et Deutsche Bank. En conséquence, c'est principalement avec ces deux établissements que la rémunération du Directeur général devrait être comparée, en retenant la rémunération totale comme critère pertinent, Barclays n'étant plus soumis au plafonnement de la part variable prévu par la réglementation européenne (directive CRDV).

Principaux pairs bancaires européens : indicateurs clés de performance

En Md EUR fin déc. 25	SG	BNPP	DB	BAR	UCG
Revenus	27,3	51,2	32,1	34,0	24,5
Résultat net part du Groupe	6,0	12,2	6,9	8,4	10,9
Coefficient d'exploitation	63,6%	61,2%	64,4%	60,9%	38,5%
ROTE (rentabilité des fonds propres tangibles)	10,2%	11,6%	10,3%	11,3%	19,2%
RWA (actifs pondérés par les risques)	393	779	347	409	296
RWA crédit	81%	82%	76%	77%	79%
RWA marché	3%	4%	6%	9%	4%
RWA opérationnel	16%	14%	18%	14%	17%
Total des actifs	1 547	2 793	1 435	1 770	870
Capitalisation boursière	53	90	63	76	110
Nombre d'employés	110 000	181 510	95 980	93 000	67 118

- Critère de capitalisation boursière** : comme indiqué dans les communications de la Société, la décision du Conseil d'administration s'appuie sur une évaluation multi-facteur, dans laquelle le niveau de capitalisation boursière ne saurait constituer à lui seul une référence pertinente pour la détermination de la rémunération du Directeur général. En outre, l'analyse ne met en évidence de corrélation entre la capitalisation boursière des établissements bancaires et le niveau de rémunération de leur dirigeant exécutif (voir ci-dessous).



*Barclays, BBVA, BNP Paribas, Crédit Agricole SA, Deutsche Bank, ING, Intesa, Nordea, Santander, UBS, UniCredit

D'autres critères pertinents, liés à la complexité du modèle économique et au niveau de risque, doivent également être pris en compte. Ils incluent notamment :

- **La taille du bilan :** SG se situe au 5^e rang sur 12 banques au sein du panel européen de pairs.
- **Le niveau des actifs pondérés par les risques (RWA) :** SG se classe 6^e sur 12 banques.
- **Les effectifs :** SG occupe le 4^e rang sur 12 banques.
- **Le statut de G-SIB (Global Systemically Important Banks) :** les banques d'importance systémique mondiale sont soumises à des exigences réglementaires renforcées (exigences supplémentaires aux coussins de fonds propres, capacité totale d'absorption des pertes (*Total Loss-Absorbing Capacity - TLAC*), règles de résolution, attentes accrues des superviseurs). SG est classée G-SIB, contrairement à UCG, BBVA, Intesa et Nordea.
- **L'exposition au marché américain :** SG est exposée au marché américain, au même titre que Barclays, BNP Paribas, Deutsche Bank et UBS, notamment via ses activités de banque de financement et d'investissement (CIB).

Banques européennes : comparaison par taille

en Md EUR fin déc. 2025	SG	BNPP	DB	BARC	UCG	CASA	ING	UBS	BBVA	ISP	SAN	Nordea
Total actifs	1 547	2 793	1 435	1 770	870	2 374	1 054	1 379	860	960	1 868	654
RWA (actifs pondérés par les risques)	393	779	347	409	296	419	341	421	397	310	629	160
Capitalisation boursière	53	90	63	76	110	53	73	133	116	103	151	55
Nombre d'employés	110 000	181 510	95 980	93 000	67 118	83 045	62 485	105 236	127 174	90 789	198 403	28 989

L'examen de ces critères a confirmé la décision du Conseil d'administration concernant la rémunération du Directeur général, proche de la médiane du panel des pairs.

- **En conséquence, la décision du Conseil d'administration**, intervenue à la suite de l'annonce de son intention de **renouveler le mandat de Slawomir Krupa à compter de 2027**, repose sur une justification claire et détaillée qui est pleinement conforme à l'intérêt des actionnaires :
 - ✓ **objectif de stabiliser dans la durée le leadership du Groupe**, dans un environnement international fortement concurrentiel, caractérisé par la rareté des profils de dirigeants de haut niveau, Slawomir Krupa bénéficiant par ailleurs d'une reconnaissance internationale solide et établie, y compris aux États-Unis.
 - ✓ prise en compte des **performances exceptionnelles de la Banque** depuis la nomination du Directeur général, ces résultats étant objectivement étayés par les indicateurs financiers et de marché.

En conclusion, le Conseil d'administration considère que la 6^{ème} résolution sur la Politique de rémunération du Directeur général et du Directeur général délégué est pleinement alignée avec les principes de gouvernance de la Société, sa stratégie à long terme ainsi qu'avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF.